

- | | | | |
|-----------|---|---------------------------|-------------------------------------|
| ■ ECA 458 | Parcelle 849 | Pont de Cergnement | |
| ❖ | GRANGE-ECURIE | | Note 4 |
| ■ ECA 459 | Parcelle 849 | 84 Route de Solalex Gryon | |
| ❖ | MAISON D'HABITATION (RESIDENCE D'ETE DE LA FAMILLE DE JUSTE OLIVIER) | | Note 2 → Réévalué 11.12.2018 |



■ RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES

ENSEMBLE DES OBJETS DE LA FICHE

Description:

Le petit alpage situé sur le plateau de Cergnement, entre Gryon et Solalex, propriété de la famille du poète Juste Olivier, comprend deux bâtiments : une maison d'habitation (ECA 459), accompagnée d'une grange-étable avec chambre pour le vacher (ECA 458).

D'après le plan cadastral de la commune levé en 1781, le terrain, aux mains de la famille Ruchet depuis le XVII^e siècle en tout cas, compte un seul petit bâtiment désigné comme « masot ». Selon l'historienne Denyse Raymond, ces petits alpages des vallées de la Gryonne et de l'Avançon permettaient à l'origine aux paysans des villages de s'arrêter avec leur bétail, pour quelques semaines en été, en montant et en redescendant des grandes montagnes communales.

En 1836, le domaine est acquis par la femme de Juste Olivier, Marie Louise Caroline fille de Jean François Louis Ruchet ; il comprend alors deux « chalets ». Le premier, situé près de la route, abritait une grange, une étable et de petites pièces pour le vacher, alors que le second comptait deux petites pièces au rez-de-chaussée, une salle plus grande servant d'écurie avec une petite grange au-dessus.

Entre 1866 et 1868, d'importantes transformations sont entreprises par Caroline et Juste Olivier. Le premier chalet (ECA 458) est réparé, puis agrandi d'une annexe au nord-ouest pour servir d'« écurie et étable à porcs » ; le second (ECA 459) est reconstruit entièrement en pierre pour servir de résidence d'été à la famille (maison sur deux étages avec galerie extérieure). A cette occasion, les jardins sont également réaménagés.

En 1899, la maison familiale est à nouveau agrandie, côté sud-ouest, par leur fille Thérèse et son mari Edouard Bertrand (extension en bois comprenant une partie de la salle de séjour et la grande chambre au-dessus). Une seconde adjonction en bois, édifiée au nord-ouest, et divers aménagements sont ensuite réalisés par Marguerite et Paul Des Gouttes qui héritent du domaine en 1913 (nouvel espace cuisine au rez-de-chaussée avec deux chambres au-dessus). La propriété appartient aujourd'hui à leur petite-fille Dominique Olgiati-Des Gouttes.

A l'intérieur de la maison d'habitation, de nombreux aménagements d'origine (boiseries, portes, fenêtres, cheminée, inscriptions peintes sur les portes et les murs), ainsi que divers éléments du patrimoine mobilier de la famille Olivier sont conservés (meubles, objets, tableaux, livres - cf. rapport du SERAC, inventaire établi par Gaëlle Nydegger entre le 5 et le 7 juillet 2018).

Evaluation:

La propriété de la famille de Juste Olivier à Cergnement présente un intérêt à la fois architectural et historique. Reconstituée entre 1866 et 1868, puis agrandie en 1899 et 1913, la maison d'habitation, bien que relativement modeste, offre une grande authenticité ; elle conserve de nombreux aménagements d'origine, ainsi que du patrimoine mobilier témoignant de la vie estivale de ses occupants. Dès 1870, le couple Olivier y reçoit chaque été la famille et les amis.

Il faut toutefois préciser que l'essentiel du mobilier, postérieur à 1868, n'a pas été conçu spécifiquement pour Cergnement, ni pensé comme un ensemble cohérent. Il s'agit pour la plupart de pièces en sapin peu ouvragées, typiques du mobilier traditionnel des Alpes, datant probablement du XIXe siècle. Les éléments les plus intéressants, à valeur documentaire, sont sans aucun doute les peintures et inscriptions murales de la salle de séjour (toutes en lien avec l'œuvre de Juste Olivier), à partir desquelles s'est construite la mythologie familiale. Selon le rapport du SERAC, le reste des objets possède un intérêt d'ensemble, comme témoins de la manière dont « une famille plutôt bourgeoise du XIXe siècle investit physiquement, matériellement un habitat montagnard comme résidence secondaire ».

La valeur historique, symbolique, voire mythologique de Cergnement repose avant-tout sur la personnalité des premiers propriétaires. Poète, historien, critique, romancier, Juste Olivier (1807-1876) est l'une des principales figures de référence de la vie intellectuelle et littéraire vaudoise du XIXe siècle, et sans conteste le chef de file de l'école romantique en Suisse romande. En tant qu'historien (il publie en 1938 « Le Canton de Vaud. Sa vie et son histoire »), son rôle fut également prépondérant dans la création d'une forme d'identité cantonale. Sa femme Caroline Olivier-Ruchet (1803-1879) compte également comme une figure littéraire d'importance.

Leurs descendants ont aujourd'hui à cœur de continuer à faire vivre les lieux dans un esprit fidèle aux valeurs familiales, tout en cherchant à valoriser ce patrimoine.

De plus, cette résidence estivale fait partie des trois propriétés que comptait la famille dans la commune de Gryon. A leur retour de Paris en 1870, Caroline et Juste Olivier s'installent définitivement dans le chalet de Fonds-de-Ville situé au centre du village (« Chalet Olivier », fiche 20 du recensement architectural), située non loin d'un autre chalet, acquis et transformé en 1903 par Thérèse et Edouard Bertrand (« Chalet Bertrand », fiche 19).

Bibliographie et sources:

AUBERSON David, GUÉX Nicolas, Urbain et Juste Olivier. Une grande famille vaudoise aux XIXe et XXe siècles, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 146, 2018,
MAGGETTI Daniel, « Les écrivains romantiques », in R. Francillon (dir.), Histoire de la littérature en Suisse romande, Carouge-Genève, Ed. Zoé, 2015, pp. 363-366.
NYDEGGER Gaëlle, Rapport relatif au travail d'inventaire et de documentation du patrimoine mobilier du chalet de Cergnemin de Caroline Oliver-Ruchet et de Juste Olivier, SERAC, août 2018.
OLIVIER Jean, Cergnemin, Gryon et les Olivier, Genève 1955.
RAYMOND Denyse, Les maisons rurales du Canton de Vaud, tome 2 : Préalpes, Chablais, Lavaux, Bâle, Société suisse des traditions populaires, 2002, pp. 332-333.

Archives cantonales vaudoises (ACV), Plan 1781 (CH-ACV-RN_Gb 5-b) : folio 126, No 30 : « Masot à Jean Pierre feu Jean Pierre RUCHET » (un seul bâtiment situé en bordure du chemin).

Plan 1846-1848 (CH-ACV-RN_Gb 5-c 1) : folio 63, No 2, art. 2012 : chalet (ECA 458) - No 3, art. 2013 : chalet (ECA 459), propriété de Marie Louise Caroline feu Jean François Louis RUCHET, femme de Juste OLIVIER.

PV 1837 (GEB 5/2) : No 360, art. du 1327, « RUCHET Louis, Silvie et Caroline celle à femme Olivier ». En Cergnement, « Chalet », juste valeur 240 frs - No 361, art. du 1327, Les mêmes, dit lieu, chalet, juste valeur 95 frs.

Cad. 1807-1840 (GF 5/1) : folio 257, art. 1327 : propriété de Pierre François RUCHET, puis de son fils unique François Louis, acquise en 1836 par sa fille Marie Louise Caroline femme du Professeur Juste OLIVIER.

Cad. 1840-1854 (GF 5/2) : folio 281, art. 1327 : « Châlet », 240 frs - art. 1327 : « Châlet », 95 frs, propriété de Marie Louise Caroline feu Jean François Louis RUCHET, femme de Juste OLIVIER.

Cad. 1878-1937 (SB 140/694) : folio 1001, art. 2012 (ECA 458) : chalet, 1300 frs - augmentation de 550 frs en 1867 « pour réparations et appendice au Nord-Ouest servant d'écurie et étable à porcs sur un sol nouveau (...) de l'art. 2014,

construction en maçonnerie, couverture en tavillons », puis augmentation de 400 frs en 1868 « pour réparations ». Art. 2013 (ECA 459) : « chalet démoli et le sol occupé par le bâtiment ci après », selon le tableau des bâtiments de 1866. Sur art. 2013 et 2014 : taxation d'un « logement de huit perches 30 pieds, pris 6p 95 pieds d'un bâtiment démoli art. 2013 et 1 p 35 pieds sur sol nouveau art. du 2014 », 1200 frs, désigné comme « non terminé » selon le tableau des bâtiments de 1866 - augmentation de 2800 frs en 1867 et de 2000 frs en 1868. La taxe s'élève ensuite à 6600 frs en 1888, puis 8000 frs en 1899. L'ensemble est propriété de la famille OLIVIER. A la mort de Marie Louise Caroline en 1879, ses enfants Edouard et Henriette Isaline Thérèse ffeu Daniel Juste, cette dernière femme d'Edouard BERTRAND, héritent du domaine (Juste Aloïs renonce à sa part). En 1885, Henriette Isaline Thérèse devient seule propriétaire. En 1912, Paul fils de Jean Jules Edouard DES GOUTTES, [époux de Marguerite OLIVIER], acquiert l'ensemble.

Folio 1513, art. 2012 : bâtiment désigné comme « habitation, grange et écurie » taxé 15.000 frs en 1930 (ECA 458) - art. 2013 : « Habitation » taxée 25.000 frs en 1930 (ECA 459), propriété de Paul DES GOUTTES, puis de ses enfants René et Marceline-Eva-Elisabeth en 1923.

